



Décision du Président
Contrat de location de deux imprimantes pour le coworking de
Charenton-le-Pont – CO25033
Titulaire : Société RICOH FRANCE

2025 – D – n° 256

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2025-192 en date du 14 octobre 2025 portant délégation de pouvoir au Président,

CONSIDERANT que le contrat de location de deux imprimantes pour le coworking de Charenton-le-Pont a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société RICOH FRANCE sise 7-9 avenue Robert Schuman – Parc Tertiaire Silic à RUNGIS (94150),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat de location de deux imprimantes IM C2010 à passer avec la société RICOH FRANCE pour un montant trimestriel de 1.782,00 € HT pour les deux machines.

Article 2 : Le contrat débutera à sa date de notification pour une durée de 60 mois.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 02 DEC. 2025

Le Président

Olivier CAPITANIO. 02 DEC. 2025

La présente délibération publiée le
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251202-D2025-256-AR
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025